DECAP 250 SO

DÉCAPANT Façade GÉLIFIÉ

FORMULE SPÉCIALE TRÈS FAIBLE ODEUR

DÉCAPAGE EN PROFONDEUR

Biodégradable*

Application possible à l'airless.
Déchets issus du décapage non dangereux (D.I.B.).
Permet sous certaines conditions d'éviter le rinçage.

Produit non classé selon le règlement CLP

Formulation facilement biodégradable



DESCRIPTION

DECAP 250 SO est un décapant façade biodégradable pour R.P.E., revêtement d'imperméabilisation, films minces ..., de très faible odeur, non dangereux et non inflammable.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Non dangereux pour la santé :

- Non inflammable : point éclair > 85°C
- Non étiquetable, ne contient pas de matières dangereuses selon CLP
- Ne nécessite aucun contrôle de l'exposition car les matières premières n'ont pas de VME/VLE en France (valeur moyenne et limite d'exposition)
- Très faible taux de COV : 770g/l

Non dangereux pour l'environnement :

- Les déchets issus du décapage sont considérés comme des déchets d'activité économique non dangereux ou déchets industriels banals (D.I.B.)

Caractéristiques physico-chimiques :

- Aspect gélifié couleur bleu
- Densité : 1,05 +/- 0,02
- pH : non concerné
- Mécanisable
- COV : 770g/l

PROPRIÉTÉS

- Permet une application verticale sans coulure
- Décape en profondeur la plupart des peintures bâtiment organiques mono composant, crépis, RPE, RSE, ITE, peinture contenant de l'amiante...
- Particulièrement adapté au décapage des revêtements d'imperméabilisation I3 et I4.
- Utilisable dans des zones faiblement ventilées (courettes intérieures, couloirs, utilisation d'échafaudage bâché...)
- Applicable avec un matériel de projection adapté (type airless)
- Temps ouvert très important permettant l'élimination des résidus, même 48 heures après l'application du décapant
- Ne noircit pas le bois et n'attaque pas le verre.

MODE D'EMPLOI

DECAP 250 SO s'utilise en couche épaisse à l'aide d'une brosse en matière végétale ou de tout matériel de projection adapté (type airless).
Sur les façades R.P.E. et R.S.E. : laisser agir 4 à 24 heures, et jusqu'à 48 heures, en fonction de la charge et la nature du revêtement. Les temps d'action varient en fonction des conditions météorologiques (vent, températures...).
Gratter avec une spatule ou un scraper puis laver à l'eau chaude ou froide avec un nettoyeur haute pression (minimum 120 bars - débit d'eau : 800 litres/heure).
Dans certains cas ce rinçage n'est pas nécessaire (consulter notre service technique).
Ce travail doit être réaliser dans les règles de l'art.

RENDEMENT

400 g à 800 g / m² suivant la nature du revêtement à décaper

PRÉCAUTIONS ET PROTECTIONS

- Ne pas appliquer par des températures inférieures à 5°C
- Ne pas appliquer sur une surface trop ensoleillée ou trop chaude
- Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés
- Eviter le contact avec les yeux et la peau

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Étiquetage européen
Produit non réglementé
Consulter la fiche de données de sécurité

CONDITIONNEMENT

5 litres et 20 litres

STOCKAGE

Il est recommandé de stocker le **DECAP 250 SO** à l'abri de la chaleur, dans un endroit tempéré

BIODEGRADABILITE
Biodégradabilité intrinsèque selon la ligne directrice OCDE 302C, à 28 jours : 100 %
Biodégradabilité intrinsèque selon la ligne directrice OCDE 301B, à 28 jours : 77 %
Le produit est considéré comme «facilement biodégradable»

Les indication figurants sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité.
Il ne peut cependant en découler de garantie implicite et formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables. Version n° 3 du 21/05/2024.

ABAX INDUSTRIES
Z.A. du Gifard 3
CS 10022
35410 DOMLOUP
Tél. +33 (02) 99 37 79 00
www.dpe.fr

DECAP DÉCAPANT Façade GÉLIFIÉ

250SO

FORMULE SPÉCIALE TRÈS FAIBLE ODEUR
DÉCAPAGE EN PROFONDEUR
Biodégradable*
Application possible à l'airless.
Déchets issus du décapage non dangereux (D.I.B.).
Permet sous certaines conditions d'éviter le rinçage.

NOTICE D'HYGIENE ET SECURITE

PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutili-sation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.
Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Type de gants conseillés :
Latex naturel, Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)), PVC (Polychlorure de vinyle), Néoprène® (Polychloroprène)
Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

MANIPULATION STOCKAGE

- Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
- Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant la manipulation

RISQUE

- Ce produit n'est pas considéré comme inflammable ou facilement inflammable (Pt éclair > 61°C).
- Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.
- Peinture amiantée: les personnels utilisateurs devront avoir reçu une formation spécifique amiante, être équipés de tous les EPI nécessaires prévus lors des opérations de retrait dites de «sous-section 3 » ou de « sous-section 4 »

DECHETS ISSUS DU DECAPAGE

Déchets d'activité économique non dangereux selon le code de l'environnement R 541-8 décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 (DIB).
Les résidus de décapage contenant de l'amiante devront faire l'objet d'une attention particulière et être évacués conformément aux règles en vigueur. Ceux-ci devront être emballés selon la réglementation R4412-122 à chaque vacation afin d'éviter tout risque d'empoussièrement suite au séchage du produit.

PREMIERS SOINS

- NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- CONTACT AVEC LES YEUX :
 Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- INGESTION : si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.
 En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.
 Numéro APPEL URGENCE : 01 45 42 59 59

INCENDIE

- Utiliser de l'eau pulvérisé ou brouillard d'eau
- Utiliser des mousses
- Utiliser des poudres polyvalentes ABC
- Ne pas utiliser de jet d'eau
- Ne pas respirer les fumées.

EPANDAGE

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
- Rincer à l'eau.

ABAX INDUSTRIES
Z.A. du Gifard 3
CS 10022
35410 DOMLOUP
DPE
Tél. +33 (02) 99 37 79 00
www.dpe.fr